



**CONCOURS  
POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA TRANSFORMATION  
DE L'ESPACE DE VIE ENFANTINE « LES GAZOUILLIS »  
RUE LAMARTINE 2, À GENEVE**

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE

**RAPPORT FINAL DU JURY**

Genève, le 27 février 2009

## **TABLE DES MATIERES**

### **A. AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE DE VIE ENFANTINE LES GAZOUILIS**

1. INTRODUCTION
2. ORGANISATEUR ET MAITRE DE L'OUVRAGE
3. GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE
4. OBJET ET OBJECTIF DU CONCOURS
5. PROGRAMME DES LOCAUX (EXTRAIT)
6. CRITERES D'APPRECIATION
7. JURY
8. DISTINCTIONS ET PRIX
9. CALENDRIER DU CONCOURS

### **B. JUGEMENT**

10. LISTE DES PROJETS RENDUS
11. CONTROLES DE CONFORMITE DES PROJETS RENDUS
12. EXPERTISES DES PROJETS RENDUS
13. PROJETS ADMIS AU JUGEMENT
14. PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS
15. PROJETS A EXCLURE DE LA REPARTITION DES PRIX
16. PREMIER TOUR DU JUGEMENT
17. DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT
18. TOUR DE REPECHAGE
19. ANALYSE COMPLEMENTAIRE DES PROJETS RENDUS
20. CHOIX DU LAUREAT, CLASSEMENT DES PROJETS ET REPARTITION DES PRIX
21. RECOMMANDATIONS DU JURY

### **C. CRITIQUE DES PROJETS PRIMES**

### **D. APPROBATIONS**

### **E. LEVEE DE L'ANONYMAT**

22. PRIX ET MENTIONS
23. PROJETS NON PRIMES

# A. AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE DE VIE ENFANTINE LES GAZOUILIS

## 1 INTRODUCTION

### **Construire des lieux de qualité pour la petite enfance... et s'en donner les moyens!**

La Ville de Genève mène une politique très active en faveur de la petite enfance. Elle s'est fixé l'objectif ambitieux de satisfaire la demande des familles et faire de l'accès à une place un droit pour chaque enfant. En Ville de Genève, il faut donc construire des crèches, rénover, transformer et agrandir des crèches!

Or, les lieux d'accueil de la petite enfance répondent à des critères précis en matière d'organisation typologique, de fonctionnement et de qualité spatiale. Souvent premier lieu de vie hors du cercle familial, premier lieu de contacts avec le dehors, premier lieu d'échange avec l'autre, premier lien aussi avec l'institution, l'espace de vie enfantine revêt une importance particulière pour le très jeune enfant et pour ses parents qui, pour la toute première fois, tentent la difficile expérience de le confier à un autre. Il faut gagner la confiance et, dans ce processus délicat, l'image que dégage l'institution, son caractère et la configuration des locaux y participent à part entière. Plus peut-être que pour tout autre, la conception d'un tel lieu d'accueil nécessite donc complémentarité et échange de compétences et de connaissances. Entre les professionnels de la petite enfance, usagers des locaux au quotidien et les architectes qui les conçoivent et les réalisent doit s'instaurer un véritable dialogue. Dans ce cadre, le concours d'architecture est un espace privilégié, un temps de réflexion formateur et nécessaire, une magnifique occasion.

Le rôle du concours d'architecture est pluriel. Le concours, c'est tout d'abord permettre à une grande quantité d'architectes de se confronter à un programme particulier: aujourd'hui celui d'un espace de vie enfantine. Le concours permet donc d'apprendre et de comprendre et, si la dure réalité de la règle veut qu'un seul gagne, reste la perspective, pour les autres, d'avoir suffisamment appris pour avoir la chance d'être celui-là à la prochaine opportunité. Le concours, c'est aussi, pour le maître de l'ouvrage, pouvoir bénéficier des dizaines de milliers d'heures de travail offertes par les concurrents pour formuler leur proposition et explorer toutes les configurations que pourrait prendre la formalisation d'un programme. C'est pouvoir les comparer entre elles, les évaluer, les visualiser, les mesurer. Le concours, c'est bien le moyen de confirmer la pertinence d'un programme, son adéquation avec un lieu, pour ancrer le projet sur des bases solides. Le concours, c'est encore un formidable espace de dialogue et de débat. Débat tout d'abord au sein du jury, qui offre la possibilité, entre professionnels de la petite enfance et professionnels de la construction, de renforcer la compréhension mutuelle des contraintes métiers des uns et des autres. Débat ensuite avec les usagers, les habitants du quartier, la population qui, à travers l'exposition et l'explication des projets remis peut apprécier, partager et mieux comprendre.

Le concours, c'est enfin donner des chances, assurer la relève et contribuer à parfaire la formation des plus jeunes. C'est offrir l'occasion à des bureaux d'architectes moins connus, plus jeunes ou plus récents d'accéder à des commandes d'une certaine importance.

Et c'est le rôle des collectivités publiques, équipées de structures de gestion et de suivi des projets performantes que d'assurer cette continuité-là. Ce concours, qui se déroule avec, en arrière-plan, l'hypothétique perspective d'une crise imminente est particulièrement révélateur de ce rôle-là. La participation massive de petits, jeunes et nouveaux bureaux, de même que le grand nombre de participants confirment l'attrait de la démarche et la nécessité de la poursuivre.

Merci donc à tous ceux qui contribuent à maintenir vivante cette institution. Tout d'abord à toutes celles et à tous ceux qui, à travers le travail considérable que représente la remise d'un projet, ont permis d'alimenter un débat riche et constructif. Ensuite aux professionnels, membres du jury et experts, qui ont bien voulu donner leur temps, leur expérience et leur expertise. Merci aussi à Andrea Bassi qui a accepté de présider le jury et qui a su mener les débats de façon extrêmement positive, sereine et consensuelle, et aboutir à aux décisions unanimes du jury.

Pour la crèche des Gazouillis, nous sommes maintenant confiants.

Isabelle Charollais, architecte  
Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève

## **2 ORGANISATEUR ET MAITRE D'OUVRAGE**

La Ville de Genève est l'organisateur et le Maître d'Ouvrage.

## **3 GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE**

Il s'agit d'un concours de projet d'architecture à un degré en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142, édition 1998 et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

## **4 OBJET ET OBJECTIF DU CONCOURS**

L'objet du concours est l'agrandissement et la transformation de la crèche située à la rue Lamartine 2, à Genève.

L'objectif est de choisir un projet pour ses qualités urbanistiques, architecturales, écologiques, économiques et fonctionnelles.

## **5 PROGRAMME DES LOCAUX (EXTRAIT)**

Suite à l'évaluation des nouveaux besoins du quartier, il a été décidé que la capacité actuelle d'accueil de la crèche de 40 places devait être augmentée pour atteindre une capacité totale de 100 places à plein temps, réparties en quatre groupes d'âge, comme suit :

- 25 « bébés »
- 25 « petits »
- 25 « moyens »
- 25 « grands ».

La villa existante, réservée aux « moyens » et aux « grands », offre la possibilité de recevoir 10 enfants supplémentaires en aménageant les combles et en adaptant les autres locaux sommairement, portant ainsi sa capacité d'accueil à 50 enfants, soit les 2 groupes des « moyens » - de 24 à 36 mois - et des « grands » - de 36 à 48 mois.

Les cinquante enfants des groupes des « bébés » - de 0 à 12 mois et des « petits » - de 12 à 24 mois, qui compléteront l'établissement prendront place dans une extension à construire à proximité du bâtiment actuel et reliée à lui par une liaison couverte et chauffée, qui assurera la connexion permanente entre les 2 bâtiments.

L'enjeu du concours était donc de concevoir un nouveau corps de bâtiment en lien avec la villa existante et permettant d'accueillir les éléments supplémentaires du programme comprenant les espaces de vie de ces 2 groupes d'âge ainsi que des locaux communs à toute l'institution.

## 6 CRITERES D'APPRECIATION

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- insertion dans le site et rapport de la nouvelle construction avec le bâtiment existant ;
- qualité architecturale de la proposition, soit fonctionnement des principales activités et relation entre les différents secteurs du programme, qualité des parcours intérieurs et extérieurs ;
- aspects économiques du projet ;
- performances énergétiques ;
- qualités écologiques et intégration des principes du développement durable.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

## 7 JURY

Le jury, désigné par le Maître d'Ouvrage est composé des personnes suivantes :

Président	M. Andrea Bassi	Architecte EAUG FAS SIA
Vice-présidente	Mme Isabelle Charollais	Architecte, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membre associations	Mme Jocelyne Zenger	Association des parents d'élèves de Geisendorf APEG
Membres professionnels	Mme Julia Zapata Mme Maria Zurbuchen-Henz M. Stefano Tibiletti M. Jean-Paul Jaccaud	Architecte ETSAM SIA, Genève Architecte ETH BSA SIA, Lausanne Architecte EAUG SIA, Lugano Architecte EPF SIA, Genève
Membres Maître d'Ouvrage	Mme Marie-Françoise de Tassigny Mme Isis Payeras	Déléguée à la petite enfance, Ville de Genève Architecte, cheffe du service d'architecture, Ville de Genève
Suppléante Maître d'Ouvrage	Mme Francine Koch	Coordinatrice pédagogique à la délégation à la petite enfance, Ville de Genève
Suppléant professionnel	M. François Charbonnet	Architecte ETH
Assistance technique	Mme Adriana Lascano-Christe Mme Valérie Skowronski	Architecte au service d'architecture, Ville de Genève Assistante de direction au service d'architecture, Ville de Genève

**Experts**

M.	Jean Probst	Architecte au service d'architecture, Ville de Genève
M.	Cédric Amacker	Technicien au service des espaces verts, Ville de Genève
M.	Jean-Marc Santines	Adjoint de direction au service de l'énergie, Ville de Genève
M.	Arthur Schaffner	Economiste de la construction, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

**8 DISTINCTIONS ET PRIX**

Le jury a disposé d'une somme globale de CHF 80'000.-- HT pour l'attribution d'environ 5 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 1998.

**9 CALENDRIER DU CONCOURS**

Le concours a été ouvert par la publication sur le site Internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch) et dans la Feuille d'Avis Officielle du Canton de Genève (FAO).

**Ouverture des inscriptions au concours**

Questions jusqu'au	<b>27 octobre 2008</b>
Réponses du jury	28 novembre 2008
Rendu des projets	dès le 10 décembre 2008
Rendu de la maquette	16 février 2009
Jugement du concours	23 février 2009
Conférence de presse et vernissage	26 et 27 février 2009
Exposition des projets au Forum Faubourg Terreaux-du-Temple 6 à Genève	23 mars 2009
	du 24 mars au 8 avril 2009

## B. JUGEMENT

### 10 LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 60 inscriptions. 49 projets ont été rendus :

1	LE PREMIER PAS
2	POUR FAIRE UNE TABLE, IL SUFFIT D'UNE FLEUR
3	"S'EMBRASSER"
4	PAIN D'EPICES
5	GOLDEN
6	mes amis
7	AD - 40419
8	CAMELEON
9	Zigo Zago
10	KAITO
11	FIFI
12	L'ILE à ROBINSON
13	GAZGAZGAZ
14	RATATAM
15	le chemin des chênes 2 4 5 6 7 8
16	1+1=1
17	LES TROIS PETITS COCHONS
18	ISOK
19	un passage
20	OUI - OUI
21	PAPILLON
22	l'océan des âges
23	IMMAGINA
24	métis
25	bundi
26	barbidou
27	"enlacés"
28	MARTINE A LA CRECHE 1
29	mille-pattes
30	CERFS-VOLANTS
31	KANGOUROU
32	Passage des chênes
33	Deux l'un (térieur)
34	dessine-moi
35	MAIN DANS LA MAIN
36	Caresse
37	SERPENTINE GARDERIE
38	ECHOLALIES
39	MAPA
40	DANSE
41	ORANGERIE
42	NEW KIDS ON THE BLOCK
43	Martine à la crèche 2

44	PIN - PIN
45	max&isa
46	MIMOSA
47	TOUS LES MATINS DU MONDE
48	soixante centimètres
49	bb.

## 11 CONTROLES DE CONFORMITE DES PROJETS RENDUS

Tous les projets et maquettes sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits. Les rendus ont été contrôlés. Tous les projets respectent l'anonymat et aucun problème de conformité formelle n'a été relevé.

## 12 EXPERTISES DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets du concours s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite, du 17 au 20 février 2009, par les experts du jury, soit :

M.	Jean Probst	Architecte au service d'architecture, Ville de Genève
M.	Cédric Amacker	Technicien au service des espaces verts, Ville de Genève
M.	Jean-Marc Santines	Adjoint de direction au service de l'énergie, Ville de Genève
M.	Arthur Schaffner	Economiste de la construction, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Les experts ont établi leur rapport synthétisé par des fiches remises au jury.

## 13 PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu de ce qui précède, le jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement tous les projets rendus.

## 14 PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des experts et des organisateurs, qui commentent chacun des projets devant les planches.

## 15 PROJETS A EXCLURE DE LA REPARTITION DES PRIX

### Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges, à l'exception de quelques écarts mineurs sur les surfaces demandées ou sur des éléments de programme.

En revanche, certains projets présentent des gros problèmes de conformité au regard de la LCI (implantation à l'intérieur de l'emprise de la servitude et/ou hauteur du bâtiment excédant le gabarit admis). Il s'agit des projets suivants :

5 GOLDEN  
6 mes amis  
7 AD - 40419  
36 Caresse  
39 MAPA  
43 Martine à la crèche 2  
49 bb.

Considérant que ces projets **s'écartent des dispositions du programme sur des points essentiels** et sur la base de l'art. 19.1 du règlement SIA 142, le jury décide donc, à l'unanimité, d'exclure ces projets de la répartition des prix. Ils restent toutefois conservés pour le jugement, dans la perspective d'une éventuelle mention.

## 16 PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Sur proposition du président, le jury décide à l'unanimité de procéder au jugement par une approche inclusive et non exclusive, donc de décider à chaque tour les projets à conserver plutôt que de procéder par élimination.

Le jury procède au premier tour de jugement et décide à l'unanimité de conserver, pour la suite du jugement, les projets répondant le mieux aux critères principaux suivants :

- insertion dans le site et rapport de la nouvelle construction avec le bâtiment existant ;
- qualité architecturale de la proposition, soit fonctionnement des principales activités et relation entre les différents secteurs du programme, qualité des parcours intérieurs et extérieurs.

Les projets conservés à l'issue de ce premier tour sont :

3 "S'EMBRASSER"  
4 PAIN D'ÉPICES  
8 CAMELEON  
9 Zigo Zago  
10 KAITO  
15 le chemin des chênes 2 4 5 6 7 8  
17 LES TROIS PETITS COCHONS  
18 ISOK  
19 un passage  
21 PAPILLON  
24 méfis  
27 "enlacés"  
28 MARTINE A LA CRECHE 1  
29 mille-pattes  
31 KANGOUROU  
32 Passage des chênes  
33 Deux l'un (térieur)  
35 MAIN DANS LA MAIN  
37 SERPENTINE GARDERIE  
38 ECHOLALIES

42 NEW KIDS ON THE BLOCK  
44 PIN - PIN  
45 max&isa  
46 MIMOSA  
47 TOUS LES MATINS DU MONDE.

## 17 DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus poussée de l'ensemble de ces projets.

A l'issue de cette discussion approfondie, le jury décide de retenir les projets suivants :

8 CAMELEON  
21 PAPILLON  
24 métis  
28 MARTINE A LA CRECHE 1  
32 Passage des chênes  
45 max&isa.

## 18 TOUR DE REPECHAGE

Avant de procéder au classement final et à l'analyse détaillée des propositions retenues, le jury procède à une nouvelle lecture de tous les projets remis. Ce travail permet le repêchage des deux projets suivants, qui sont réintégrés pour la suite du jugement :

18 ISOK  
27 "enlacés".

## 19 ANALYSE COMPLEMENTAIRE DES PROJETS RETENUS

Le jury procède à une analyse plus détaillée des 8 projets restants, reprenant les critères précédents auxquels sont ajoutés :

- aspects économiques du projet ;
- performances énergétiques ;
- qualités écologiques et intégration des principes du développement durable.

A l'issue de cet examen, le jury décide, à l'unanimité, que les 5 projets suivants sont retenus pour le classement final :

18 ISOK  
21 PAPILLON  
24 métis  
45 max&isa  
27 « enlacés ».

## 20 CHOIX DU LAUREAT, CLASSEMENT DES PROJETS ET REPARTITION DES PRIX

Le jury repasse à nouveau en revue les 5 projets retenus pour l'attribution des prix. Ils font l'objet d'une discussion et de critiques approfondies. Un texte de commentaires est en outre rédigé pour chacun de ces projets.

Finalement, le jury décide, à l'unanimité, du classement des projets, puis de la répartition des prix dans l'ordre suivant :

1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	projet 45	max&isa	Fr.	24'000	HT
2 <sup>ème</sup> rang	2 <sup>ème</sup> prix	projet 21	PAPILLON	Fr.	18'000	HT
3 <sup>ème</sup> rang	3 <sup>ème</sup> prix	projet 27	« enlacés »	Fr.	16'000	HT
4 <sup>ème</sup> rang	4 <sup>ème</sup> prix	projet 18	ISOK	Fr.	12'000	HT
5 <sup>ème</sup> rang	5 <sup>ème</sup> prix	projet 24	métis	Fr.	10'000	HT

## 21 RECOMMANDATIONS DU JURY

A l'issue des débats riches et sereins, le jury félicite et remercie tous les candidats pour la qualité des propositions et du travail effectué. La variété des contributions a permis de nourrir une discussion approfondie et a montré que, malgré la difficulté du site et ses nombreuses contraintes, une réalisation de qualité pourra voir le jour. Le jury est convaincu que le projet lauréat contient de réels potentiels pour un développement harmonieux de l'institution.

A l'unanimité, le jury recommande donc au maître de l'ouvrage, d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution à l'auteur du projet 45 max&isa, tel que le prévoient les conditions du cahier des charges et règlement du concours.

Par ailleurs, le jury recommande au maître de l'ouvrage de saisir l'occasion de la réalisation de ce projet pour requalifier la zone nord de la parcelle et améliorer la relation entre la rue Lamartine, la zone d'entrée de la crèche à l'arrière de la villa existante et le parc Geisendorf par une liaison piétonnière de qualité, ceci en coordination avec les associations et habitants du quartier. Il recommande également d'examiner soigneusement la végétation du parc, voire d'élaguer certains arbres ou bosquets afin d'assurer un meilleur ensoleillement général de la parcelle. Des mesures de protection contre le bruit de la rue de Lyon devraient enfin être étudiées.

Pour ce qui concerne le développement du projet lauréat max&isa, le jury recommande de poursuivre les études en prenant en compte les critiques générales du projet formulées par le jury.

En particulier, le jury préconise :

- de clarifier l'organisation interne des unités de vie des bébés et des petits, afin d'en augmenter la flexibilité et l'autonomie et de permettre leur usage simultané par plusieurs groupes ;
- de vérifier les surfaces dédiées aux circulations et dégagements, voire de les dilater afin d'assurer une articulation plus fluide des espaces entre eux, étant constaté que les surfaces globales de ce projet sont légèrement en dessous de la cible ;
- d'adapter la forme des dortoirs aux nécessités de l'ameublement ;

- d'étudier l'accès au toit sur l'entrée, sous forme de terrasse, permettant une liaison avec la villa existante à l'étage ;
- d'unifier l'expression de la façade et d'améliorer sa relation avec la rue Lamartine ;
- d'atténuer la différence de niveaux entre l'ancienne villa et l'extension.

Les membres du jury informent qu'ils se tiennent à disposition du maître de l'ouvrage pour l'accompagner dans le processus de mise en route du projet et de communication avec le public.

## C CRITIQUE DES PROJETS PRIMES

### PROJET 45 max&isa

Ce projet propose une extension dans un volume compact sur 2 niveaux, en alignement de la rue Lamartine. Celui-ci entretient un rapport volumétrique très équilibré avec la villa existante, sans problème d'écrasement ou de hiérarchie. La géométrie sensible du nouveau bâtiment permet de créer un espace bien défini et protégé devant la crèche. Le parc est ainsi organisé en 2 zones, une cour ouverte entre la véranda et l'extension sous les tilleuls conservés et une zone plus libre à l'avant vers la rue de Lyon. Cette nouvelle qualité du parc permet sa meilleure utilisation par un plus grand nombre d'enfants qui l'occuperont simultanément.

L'entrée de l'institution est particulièrement réussie. Elle donne une fonction et un sens à la partie arrière du site et crée une relation visuelle de qualité avec le jardin, tout en préservant un dégagement visuel vers le parc Geisendorf. Le secteur d'accueil est ainsi lisible et bien proportionné.

L'organisation générale des différentes fonctions du programme dans l'extension est particulièrement claire et lisible: les espaces communs à toute l'institution sont au rez-de-chaussée à proximité de l'accueil et l'étage est consacré aux espaces de vie des enfants. Les interventions dans la villa existante sont sobres et respectent largement la configuration existante. Le projet présente toutefois quelques problèmes de fonctionnalité dans l'organisation interne des espaces de vie, dus en grande partie à sa grande compacité. La géométrie du plan crée aussi certaines difficultés, notamment dans les dortoirs situés dans l'angle. Ces problèmes devraient cependant pouvoir être résolus facilement, notamment par la dilatation légère des surfaces. Il est à noter que la taille réduite du bâtiment est due à l'optimisation des espaces de circulation plutôt qu'à une réduction générale des surfaces des locaux.

Le jury s'interroge sur la différence de traitement de façade entre le côté rue et le côté jardin et n'est pas convaincu que cette distinction est pertinente. D'une part, il paraît peu opportun de se fermer aussi radicalement sur la rue et d'autre part, cela affaiblit la principale qualité du projet qui réside dans l'association de ces 2 volumes distincts et bien équilibrés, comme l'indique la maquette. On aurait pu attendre un traitement plus unitaire de ce nouveau volume sur tous ses côtés pour en affirmer le concept. Les différences de hauteur entre les façades côté rue et côté parc sont en revanche pertinentes.

Selon les rapports des experts, ce projet figure parmi les plus économiques et préserve largement le parc. Il se situe dans la moyenne haute sur le plan des performances énergétiques et environnementales.

De manière générale, le jury considère que la sobriété de ce projet, qui révèle, à tous les niveaux, une grande économie de moyens est une réponse adéquate à toutes les contraintes du lieu. Cette intervention subtile permet de créer un rapport juste, tant avec le parc, qu'avec la villa existante et le quartier, de sorte que l'institution se lit comme un ensemble cohérent.

### **PROJET 21 PAPILLON**

Le projet s'implante sur l'arrière de la villa existante dans un volume compact sur 2 niveaux. La relation avec la villa se matérialise par une simple juxtaposition, avec toutefois un système de retraits et décrochements, situés alternativement au rez-de-chaussée et à l'étage, selon une géométrie en miroir. Ce dispositif tente de détacher le volume de la nouvelle construction de celui de la villa, sans pourtant qu'il soit réellement convaincant. L'entrée est située sur l'axe de l'ancienne maison, ce qui simplifie la distribution et le fonctionnement intérieur de l'ensemble, qui se fondent sur le principe existant déjà dans la villa.

L'expression de ce volume est une interprétation du thème de la véranda située sur la façade principale de la villa, mais dont l'échelle prend des proportions tout à fait différentes. Toutefois, le jury constate que le parti qui consiste à implanter l'extension sur l'arrière de la villa existante, s'il ménage le parc, présente de grosses difficultés de traitement des espaces extérieurs à proximité de l'entrée. L'exiguïté de l'espace restant ne permet pas d'organiser de véritables dégagements nécessaires à la fois du point de vue fonctionnel pour une institution accueillant 100 enfants et du point de vue spatial.

Le traitement architectural se démarque totalement de l'ancien bâtiment, sans chercher une impossible confrontation. Les façades entièrement vitrées, dont l'auteur décrit les « effets miroir », peuvent toutefois poser des problèmes de performances énergétiques et devraient être assortis de dispositifs permettant d'assurer l'intimité des espaces intérieurs dévolus aux enfants.

Les espaces intérieurs de la nouvelle construction s'organisent à partir d'un noyau central qui fonctionne comme le grand hall d'un appartement, autour duquel se répartissent tous les espaces. Les salles de vies se situent latéralement et bénéficient ainsi des vues majeures sur le parc de part et d'autre de la villa, alors que les locaux de service et les salles de sieste ont des positions plus centrales. L'aspect vitré de ces derniers pose toutefois un problème majeur. Ces qualités typologiques reprennent celle de la villa existante et sont relevées par le jury comme particulièrement adaptées à la vocation d'accueil des petits enfants.

Selon les rapports des experts, ce projet est relativement économique et ménage bien les éléments végétaux à préserver. Du point de vue énergétique, sa compacité est un élément favorable, contrebalancé toutefois par la résolution des façades entièrement vitrées.

Le jury relève la grande qualité des typologies dont l'échelle domestique est très adéquate, mais considère que le choix de l'implantation sur l'arrière pose de gros problèmes de relations avec le contexte urbain et avec la villa existante, que l'auteur ne parvient pas à résoudre.

### **PROJET 27 « enlacés »**

Ce projet simple et rationnel organise l'extension sur un seul niveau, accolé à la face latérale de la villa existante et formant, en plan, un grand U autour des 2 tilleuls. Ce parti crée de manière très claire, deux zones distinctes dans le parc: une cour refermée sur elle-même et un espace dégagé vers la rue de Lyon. Cette hiérarchie des espaces du jardin est perçue par le jury comme favorable à des appropriations diversifiées.

Toutefois, la radicalité du parti, qui referme complètement l'institution sur elle-même, coupe la vie de l'institution en 2, l'isole du reste du parc, qui apparaît dès lors comme une zone mal définie et finalement peu appropriable.

L'entrée est judicieusement placée, à l'articulation entre la villa existante et la nouvelle aile, dégageant immédiatement des vues sur la cour intérieure. En revanche, l'organisation générale des espaces intérieurs est peu compréhensible. La disposition des locaux apparaît même en contradiction avec le parti introverti que suggère le plan, qui consacre la cour des tilleuls comme le cœur de l'institution, dès lors que ce sont les couloirs et les salles de siestes qui sont disposés sur son pourtour.

La relation volumétrique entre la villa et l'extension ne parvient pas à créer une unité et l'ensemble reste lisible comme 2 institutions distinctes, sans rapport d'échelle clair entre elles. L'expression architecturale, qui se referme de manière très volontaire le long de la rue Lamartine ne paraît pas justifiée au regard du peu de nuisances que génère cette rue et contribue à isoler l'institution de la vie du quartier. La toiture, suggérée comme accessible apparaît comme anecdotique et peu appropriée, puisqu'aucun espace de vie ne lui est rattaché.

Selon les rapports des experts, ce projet se situe à l'extrême limite de la cible économique. Son impact est fort sur le jardin. Du point de vue énergétique, ce projet se situe dans la moyenne inférieure.

Le jury a apprécié la simplicité et la rationalité de la proposition, mais regrette le caractère finalement assez schématique de l'ensemble. Si le principe d'une emprise sur le parc semble tout à fait admissible, la radicalité de la proposition constitue une césure trop forte, très dommageable à la relation entre le parc et la villa existante.

## **PROJET 18 ISOK**

Cette proposition se développe sur un seul niveau, qui s'étend largement dans le parc, au gré des interstices laissés par la végétation. Ce parti crée un plan polygonal de géométrie irrégulière, qui pourrait générer des hiérarchies et des variétés tant dans les espaces extérieurs qu'intérieurs. Toutefois, le jury relève que l'auteur ne parvient pas à exploiter véritablement les possibilités offertes par ce parti, ni à en tirer les qualités spatiales auxquelles on aurait pu s'attendre. Ainsi, si l'espace de la cour des tilleuls est assez bien caractérisé et apparaît cohérent avec certains des locaux qui l'entourent, la position du local poussettes, qui obstrue la vue depuis l'entrée est incompréhensible. De même, le parc est morcelé sans que les espaces ainsi créés apparaissent comme autre chose que des espaces résiduels. L'interstice laissé entre le mur existant longeant la rue Lamartine et la nouvelle construction est également significatif des difficultés à créer un rapport clair de cette extension avec la rue et l'environnement immédiat.

L'organisation générale du plan présente les mêmes ambiguïtés et problèmes de hiérarchies. L'espace de la salle à manger, pas du tout à l'échelle de très jeunes enfants, est clairement surdimensionné. La position des salles de vie des enfants, reléguées à l'extrémité des branches de ce plan en arbre, rend difficiles les relations des groupes d'enfants entre eux et avec le reste de l'institution. L'extension apparaît ainsi comme un autre monde, sans lien ni unité avec les lieux de vie de l'institution existante.

L'expression architecturale unitaire, faite de pleins et de vides alternés selon le rythme et la vocation des locaux intérieurs est simple et efficace, même si l'importance des parties vitrées peut présenter quelques difficultés du point de vue énergétique.

Selon les rapports des experts, ce projet est légèrement en dessus de la cible du point de vue économique. Son impact est fort sur le jardin, ce d'autant que la proximité de la construction avec le marronnier rend difficile sa conservation. Du point de vue énergétique, ce projet se situe dans la moyenne inférieure.

Le jury regrette que cette proposition, qui se fonde sur un parti plausible et qui aurait pu permettre à la fois de requalifier l'espace du parc et de créer des espaces intérieurs de grandes qualités n'ait pas été poussé plus loin.

### **PROJET 24 méfis**

Le projet cherche à préserver le parc en proposant une implantation périphérique sur tout le pourtour de la villa existante. Tout le programme de l'extension prend place dans un volume d'un étage qui entoure la villa, à l'exception de la véranda de la façade principale qui est conservée. Sur les 4 côtés, la silhouette particulière de la villa existante émerge ainsi du volume de l'extension. A l'intérieur, il en résulte un plan d'une grande profondeur, organisé par couches concentriques, présentant des difficultés d'organisation spatiale et de distribution. Certains locaux ne bénéficient que d'un éclairage zénithal.

Avec cette implantation, très claire, à la manière d'un solitaire remodelé, le projet réussit à sauvegarder toute la partie sud du parc. Toutefois, le jury relève que ce parti génère un profond changement dans les rapports spatiaux entre le bâtiment et son contexte. Ayant perdu tout dégagement latéral, le volume semble tout d'un coup un peu épais et trop près des limites. Le bâtiment se rapproche de la rue sans entretenir un vrai rapport avec l'espace public. La cour à l'arrière se rétrécit et devient un espace banal et exigu. Dans l'ensemble, la maison perd son caractère rayonnant: les pièces d'angle de la villa sont emprisonnées et les nouveaux espaces de vie de l'adjonction s'orientent, curieusement, sur la rue plutôt que sur le jardin.

Cette stratégie de l'emballage interpelle, en tant que composition spatiale : s'agit-il d'une couche légère rajoutée autour d'un noyau ou bien d'un corps enfoncé dans une masse ? Il semble évident que la profondeur de 30, respectivement 20 mètres, n'offre pas la spatialité d'une grande véranda. Le plan montre d'ailleurs les faiblesses de ce parti. Dès l'entrée en entonnoir, toute la distribution intérieure est peu adaptée au grand nombre d'enfants. Les dortoirs borgnes peuvent, à la limite, être admis s'ils sont ventilés et éclairés par le haut, mais ce n'est pas le cas dans l'ancienne maison. Les locaux de l'administration sont beaucoup trop profonds et la question des poussettes n'est pas résolue.

Selon les rapports des experts, ce projet est relativement économique, du fait de sa compacité, mais le très fort impact sur la villa existante en renchérit passablement les coûts. Si l'impact est moindre sur le jardin, il ne ménage pas la villa existante. Du point de vue énergétique, ce projet compact est assez performant.

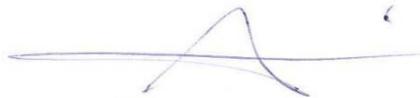
D'une manière générale, le jury regrette que ce parti, qui aurait pu présenter un véritable potentiel, n'ait pas été poussé plus loin, quitte à envisager la suppression de la véranda existante, très contraignante. Ceci aurait peut-être permis une plus grande souplesse dans le dimensionnement de l'extension sur chacun des côtés et, par là, une organisation spatiale plus claire des éléments du programme.

## D APPROBATIONS

Le jury ci-dessous mentionné approuve le présent rapport final du « concours pour l'agrandissement et la transformation de la crèche Les Gazouillis »

### Président

M. Andrea Bassi



### Vice-présidente

Mme Isabelle Charollais



### Membre associations

Mme Jocelyne Zenger



### Membres professionnels

Mme Julia Zapata



Mme Maria Zurbuchen-Henz



M. Stefano Tibiletti



M. Jean-Paul Jaccaud

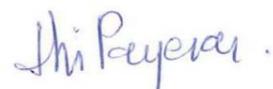


### Membres Maître d'Ouvrage

Mme Marie-Françoise de Tassigny

*excusée.*

Mme Isis Payeras



### Suppléante Maître d'Ouvrage

Mme Francine Koch



### Suppléant professionnel

M. François Charbonnet



## **E LEVEE DE L'ANONYMAT**

### **22 PRIX ET MENTIONS**

#### **Projet 45 max&isa **1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix****

Architecte : **Omar Trinca, architecte EPFL**

Collaboratrice : Gabrielle Svendsby

#### **Projet 21 PAPILLON **2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix****

Architectes : **LYRA | LARA YVES REINACHER ARCHITEKTEN**

Collaborateurs : Yves Reinacher  
Lara Reinacher

#### **Projet 27 « enlacés » **3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix****

Architecte : **Yves Joos Architecte EPFL SIA**

Collaborateur : Yves Joos

#### **Projet 18 ISOK **4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>me</sup> prix****

Architectes : **EPURE ARCHITECTURE SARL – Marco Corda**

Collaborateurs : Marco Corda  
Philip Esteve

#### **Projet 24 métis **5<sup>me</sup> rang, 5<sup>ème</sup> prix****

Architectes : **Timothée Giorgis architecte EPFL & Darius Golchan atelier d'architecture et d'urbanisme**

Collaborateurs : Timothée Giorgis  
Darius Golchan  
Carlo Piffaretti  
Sara Formery

23 **ROJETS NON PRIMES**

**Projet 1 LE PREMIER PAS**

---

Architectes : **Carneiro Architectes**

Collaborateurs : Antonio Carneiro  
Daniela Quattropiani-Carneiro  
Paulo Orlando Freitas

**Projet 2 POUR FAIRE UNE TABLE, IL SUFFIT D'UNE FLEUR**

---

Architectes : **Architetto Antonio Verrina**

**Projet 3 « S'EMBRASSER »**

---

Architecte : **Elena Farini**

**Projet 4 PAIN D'EPICES**

---

Architectes : **Suchet & Greco Thierry Suchet, architecte**

Collaborateur : Enzo Greco

**Projet 5 GOLDEN**

---

Architectes : **Tony Mangone, architecte IAUG, HES, SIA, architecture TMA**

**Projet 6 mes amis**

---

Architecte : **Brigitte Joye, architecte EPFL SIA**

Collaborateurs : Brigitte Joye  
Grit Fowler

### **Projet 7 AD-40419**

---

Architectes : **Arkhê-Tektôn**

Collaborateurs : Josselin Sauzeau  
Benjamin Veyrac  
Antoine Allorent

### **Projet 8 CAMELEON**

---

Architectes : **Gravier Martin Camara Sàrl d'Architecture**

Collaborateurs : Laurent Gravier  
Sara Martin Camara

### **Projet 9 Zigo Zago**

---

Architectes : **A-Architectes**

Collaborateurs : Barbara Tirone Chabert  
François Joss

### **Projet 10 KAITO**

---

Architectes : **Judit Chapallaz-Laszlo**

### **Projet 11 FIFI**

---

Architecte : **Yann Keromnes**

Collaboratrice : Laurence Carminati

### **Projet 12 L'ILE à ROBINSON**

---

Architecte : **Albert Reynard**

Collaborateur : Albert Reynard

### **Projet 13 GAZGAZGAZ**

---

Architectes : **Thinka Architecture Studio**

Collaboratrice : Chantal Thiébaud

### **Projet 14 RATATAM**

---

Architectes : **Masson – Tarsoly Architectes**

Collaborateurs : Arabella Masson  
Csaba Tarsoly

### **Projet 15 le chemin des chênes 2 4 5 6 7 8**

---

Architectes : **OTB architectes Isabelle Bovay Miltos Thomaïdes**

Collaborateur : P. Haefili chez Archiwatt.

### **Projet 16 1+1=1**

---

Architectes : **IPSOFACTO Architectes SA**

Collaborateurs : Laurent Fragnière  
Hélène Carnal  
Carolina Espinosa  
Romain Bourqui

### **Projet 17 LES TROIS PETITS COCHONS**

---

Architectes : **Lacroix / Chessex**

Collaborateurs : Hiéronyme Lacroix  
Simon Chessex  
Ubaldo Martella  
Stéphane Bordage

### **Projet 19 un passage**

---

Architectes : **bcrarchitectes**

Collaborateurs : Patrick Beyeler  
Rui Colaço  
Vincent Roesti  
Christian Betty

### **Projet 20 OUI – OUI**

---

Architectes : **AR Atelier d'architecture SIA Christophe Roiron architecte HES DPLG**

Collaborateurs : Antoine Meissner  
Romain Deley

### **Projet 22 l'océan des âges**

---

Architectes : **Massimo Lopreno architectes**

Collaborateurs : Adrian Zeller  
Pascale Abbé

### **Projet 23 IMMAGINA**

---

Architectes : **arch. Tiziana Montemurro**

Collaborateur : Cristiqno Aguiar

### **Projet 25 bundi**

---

Architectes : **Fruehauf Henry & Viladoms GmbH**

Collaborateurs : Claudius Fruehauf  
Guillaume Henry  
Carlos Viladoms

### **Projet 26 barbidou**

---

Architecte : **Daniele Stendardo architecte iaug**

### **Projet 28 MARTINE A LA CRECHE 1**

---

Architecte : **Raphaël Niogret Architecte**

Collaborateurs : Nathalie Monge  
Amandine Rossi  
Valérie Hoffmeyer & Bruno Martin paysagistes

### **Projet 29 mille-pattes**

---

Architecte : **Andrea Calanchini, architecte EPFL**

### **Projet 30 CERFS-VOLANTS**

---

Architecte : **Ugo Brunoni Architecte AGA SIA FAS**

Collaborateurs : Igor Coreia  
Olivier Mesple

### **Projet 31 KANGOUROU**

---

Architectes : **LRS Architectes Sàrl**

Collaborateurs : Rolf Seiler  
Alain Robbe  
Bakir Mustajbegovic

### **Projet 32 Passage des chênes**

---

Architectes : **Plojoux & Voellinger Architectes**

Collaborateurs : B. Plojoux  
D. Voellinger  
N. Hartmann

### **Projet 33 Deux l'un (térieur)**

---

Architecte : **Marie Laure Naville, Architecte SIA**

Collaborateurs : Alice Dunoyer  
Youri Kravtchenko

### **Projet 34 dessine-moi**

---

Architectes : **Meier et associés architectes sa**

Collaborateurs : Philippe Meier  
Amalia Jimenez  
Laurent Miranda  
Patrick Flum

### **Projet 35 MAIN DANS LA MAIN**

---

Architectes : **Christian Dupraz Architecte Sàrl**

Collaborateurs : Christian Dupraz  
Véronique Iten

### **Projet 36 Caresse**

---

Architecte : **Martin Schorr architecte**

Collaboratrice : Maya Takayanagi

### **Projet 37 SERPENTINE GARDERIE**

---

Architectes : **xy-ar.ch Fumeaux & Poncety architectes Sàrl**

Collaborateurs : Loïc Fumeaux  
Amélie Poncety

### **Projet 38 ECHOLALIES**

---

Architectes : **ASS architectes SA**

Collaborateurs : Félix Stämpfli  
Sabrina Mautone  
Dimitri Beghin  
Alexandre Monteiro

### **Projet 39 MAPA**

---

Architectes : **Atelier d'architecture 3BM3 SA**  
**Bénédicte Montant & Carmelo Stendardo**

Collaborateurs : Guillaume Le Grelle  
Maria Teresa Federico

### **Projet 40 DANSE**

---

Architectes : **Vogel – de Muralt – Bischoff, architectes EPFZ**

Collaborateurs : Ian Vogel  
Christiane de Muralt  
Christian Bischoff

### **Projet 41 ORANGERIE**

---

Architectes : **group8 Sàrl**

Collaborateurs : Daniel Zamarbide  
Tarramo Broennimann  
Rosanne Berthier  
William Jaulain  
Thomas Sponti

### **Projet 42 NEW KIDS ON THE BLOCK**

---

Architectes : **Atelier Loco Marion Boband**

### **Projet 43 Martine à la crèche 2**

---

Architectes : **De planta & Portier Architectes SA**

Collaborateurs : Johann Leresche  
Stéphane Chambat  
Jeannie Burnet  
Cinthia Boissonnas

#### **Projet 44 PIN – PIN**

---

Architectes : **Jean Marc Comte SA**

Collaborateurs : Oscar Neto  
Arnaud Bruckert

#### **Projet 46 MIMOSA**

---

Architectes : **Architectes associés Cloutier – Maeder - Boecklin**

Collaborateurs : Lucie Cloutier  
Nicola Maeder  
Peter Bocklin

#### **Projet 47 TOUS LES MATINS DU MONDE**

---

Architecte : **Meyer Architecte**

Collaborateurs : Liliane Rössler  
Pernille Porte  
Franck Krischan

#### **Projet 48 soixante centimètres**

---

Architectes : **Thomas Bregman Architecte EPFL**

#### **Projet 49 bb**

---

Architectes : **Fritschi & Seli**

Collaborateurs : Lucas Fritschi  
Seili Sessi